

# PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2013-03-04

**À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE** du conseil municipal, tenue à 19 h le 4 mars 2013 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

**SONT PRÉSENTS** la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Claude B. Meilleur, Martin Primeau, Guy Larkin et Vincent Fontaine

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Monsieur Pierre A. Levac

**EST AUSSI PRÉSENTE** Madame Liane Breton, directrice générale

**ABSENCE** Monsieur D'Arcy Ryan

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 février 2013
4. Suites au procès-verbal du 4 février 2013
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Valorisation des déchets – mandat Mme Monique Clément
7. Développement Plateau Massawippi addenda à l'entente
8. Concert Orford sur la Route
9. P.I.I.A., 1300 chemin Capelton
10. Club conservation du lac Massawippi
11. Nomination au CCU
12. Programme Changez d'air
13. Plan de développement Canton de Hatley
14. Vente pour taxes 2013
15. Adoption des comptes à payer
16. Correspondance
17. Divers
18. Clôture de la séance

13-03-04.01

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

13-03-04.02

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** MARTIN PRIMEAU

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-03-04.03

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2013**

**IL EST PROPOSÉ PAR** GUY LARKIN

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance du 4 février 2013 soit adopté tel qu'il est présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-03-04.04

### **SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2013**

Aucune suite

13-03-04.05

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS**

Monsieur Patrick Clowery demande un panneau d'arrêt à l'extrémité du chemin Hatley Acres, Monsieur Levac lui indique que nous vérifierons le tout.

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

Il demande aussi de subventionner le Club de conservation du lac, Monsieur Levac lui indique que le conseil entérinera une résolution en ce sens au point 10.

Madame Thérèse Morin demande pour le plan de développement du Canton, est-ce que la MRC a accepté notre demande pour le Fonds de soutien aux territoires en difficulté. Monsieur Levac lui indique que la MRC rendra une réponse le 14 mars prochain.

Elle demande aussi qui est Madame Monique Clément, chargée de la valorisation des déchets. Monsieur Primeau l'informe du pedigree de Madame Clément.

Monsieur Jean Éthier indique à l'assemblée que l'ordre du jour paru sur le site Web était incomplet et que les dossiers de la MRC en format PDF ne sont pas dans le bon sens pour la lecture de ceux-ci. Nous prenons note de ces demandes.

Monsieur Jean-Sébastien Dion demeurant au 1310 chemin Capelton informe l'assemblée que des gens circulent sur son terrain via un sentier piétonnier. Monsieur Levac lui indique de contacter Monsieur Éric Gravel, inspecteur en bâtiment et environnement.

13-03-04.06

### **VALORISATION DES DÉCHETS – MANDAT MADAME MONIQUE CLÉMENT**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une offre de service de Monique Clément pour l'évaluation qualitative des déchets enfouis;

#### **IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil retient l'offre de service, *option 1 : Évaluation qualitative des déchets de porte-à-porte*, pour un montant de 2 267,40 \$ plus taxes.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

13-03-04.07

### **DÉVELOPPEMENT PLATEAU MASSAWIPPI – ADDENDA À L'ENTENTE**

**ATTENDU QUE** la municipalité et le promoteur du développement domiciliaire *Plateau Massawippi*, ont convenu, le 23 décembre 2010, d'une entente en vertu du *Règlement 2009-08 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de signer un addenda à ladite entente afin de préciser les travaux qui doivent être réalisés pour procurer au secteur une protection incendie à l'aide de bornes-fontaines;

**ATTENDU QUE** l'addenda fait partie intégrante de la présente résolution;

#### **EN CONSÉQUENCE**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley mandate Monsieur le Maire et Madame la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité l'addenda à l'entente à intervenir avec le promoteur pour le développement domiciliaire *Plateau Massawippi*.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

13-03-04.08

### **CONCERT ORFORD SUR LA ROUTE**

**ATTENDU QUE** le Centre d'Arts Orford nous offre de participer à l'achat d'un concert d'« *Orford sur la route* » pour la période estivale 2013;

**ATTENDU QUE** le concert est offert avec la participation du Canton de Hatley et de Sainte Catherine de Hatley pour un montant de 1 250 \$ pour chacune des parties;

#### **PAR CONSÉQUENT**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley maintienne son accord avec le Centre d'Arts Orford afin d'offrir un concert « *Orford sur la route* » pendant l'été 2013 et le coût du concert au montant de 2 500 \$ sera assumé en parties égales avec la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley;

**ET RÉSOLU QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le protocole d'entente et tout autre document inhérent à cette entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-03-04.09

**PIIA, 1300 CHEMIN CAPELTON**

**ATTENDU QUE** les propriétaires du lot n° 4 204 157 ont déposé à la municipalité une demande de permis de construction d'une résidence située au 1300, chemin de Capelton;

**ATTENDU QUE** le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QU'À** la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de permis de construction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-03-04.10

**CLUB DE CONSERVATION DU LAC MASSAWIPPI**

**ATTENDU QUE** le Club de conservation du lac Massawippi demande une subvention pour l'année 2013 afin de les aider aux opérations d'ensemencement du lac Massawippi;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU** que la municipalité accepte de donner une somme de 250 \$ au Club de conservation du lac Massawippi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-03-04.11

**NOMINATION AU CCU**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme en conformité avec le règlement n° 2009-09 relatif à la composition d'un comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme en alternance pour des mandats de deux (2) ans tel que prévu à l'article 2.6 du règlement n° 2009-09;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley nomme les membres suivants au comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux (2) ans :

Madame Geneviève Vallières-Blais  
Monsieur François Carpentier  
Monsieur Vincent Fontaine  
Monsieur Pierre A. Levac  
Monsieur Claude B. Meilleur

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-03-04.12

#### **PROGRAMME CHANGEZ D'AIR**

**ATTENDU QUE** les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

**ATTENDU QUE** le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

**ATTENDU QUE** l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

**ATTENDU QUE** l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « *CHANGEZ D'AIR!* » offrant une remise jusqu'à 400 \$ pour les vieux poêles et 500 \$ pour les fournaises et jusqu'à 100 \$ pour le système d'évent;

**ATTENDU QUE** l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5 000 vieux appareils de chauffage;

**ATTENDU QUE** ce programme se déroule en deux phases;

**ATTENDU QUE** la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2 500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

**ATTENDU QUE** la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase qui débute le 1er janvier 2013, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100 \$ pour chaque vieil appareil de chauffage au bois, portant la remise totale à 200 \$ pour un retrait et à 500 \$ (poêle) ou 600 \$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines ;

#### **PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité du Canton de Hatley désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100 \$) par vieil appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de vingt (20) poêles remplacés soit une somme maximale de 2 000 \$.

**ET RÉSOLU QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout autre document inhérent à cette entente.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-03-04.13

#### **PLAN DE DÉVELOPPEMENT CANTON DE HATLEY**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal, après l'analyse des caractéristiques socio-économiques du territoire, reconnaît qu'il est urgent d'agir pour la viabilité de sa communauté;

**ATTENDU QU'**il souhaite favoriser le développement social et économique de la municipalité, et améliorer la qualité de vie de ses citoyens;

**ATTENDU QUE** la mobilisation de la communauté est une force essentielle au développement du territoire;

**ATTENDU QUE** l'agriculture est une activité omniprésente de la municipalité et un moteur économique important;

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley supporte les projets qui respectent les orientations stratégiques définies en matière de développement social, économique, culturel et de loisirs sur son territoire, à savoir :

- 1- Assurer le maintien de la population sur le territoire du Canton de Hatley;
- 2- Encourager la participation à la vie citoyenne et la vie communautaire;
- 3- Accroître le partenariat avec les divers organismes du milieu;
- 4- Améliorer et compléter les infrastructures et équipements existants;
- 5- Valoriser le territoire rural et agricole aux divers défis économiques locaux;
- 6- Développer une offre touristique diversifiée (agrotourisme, tourisme événementiel, récréotourisme, etc.);
- 7- Conserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et architectural;
- 8- Développer une offre de services communautaires en matière de culture et de loisirs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-03-04.14

### **VENTE POUR TAXES 2013**

**ATTENDU QUE** la MRC Memphrémagog a adopté le règlement 1282 par lequel elle permet la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

**ATTENDU QUE** selon les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*, il faut ajouter un délai de trois (3) mois aux dates mentionnées à ces articles ;

**ATTENDU QUE** l'état prévu à l'article 1023 dudit *Code municipal du Québec* doit être présenté à la MRC Memphrémagog ;

**ATTENDU QUE** la liste de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes 2013 se lit comme suit :

Nom	Lot	Arrérages				
		2013	2012	2011	Intérêts	Total
Brown Lovell & Molly Smith Roger & Wellman	2 131 514	13,70	16,90		4,17	<b>34,77 \$</b>
Dupras Michèle	4 030 280 4 090 473 4 090 474	2 633,02	3 121,55	890,43	762,87	<b>7 407,87 \$</b>
Edwards Bruce	4 029 398	1 058,60	1 133,00		209,94	<b>2 401,54 \$</b>
Latulippe Marc	3 203 111	1 737,64	2 017,20	353,62	153,38	<b>4 261,84 \$</b>
Marhue Kurt Regan Marhue Kristen Vania	4 029 876	1 496,27	1 919,37	414,72	237,03	<b>4 067,39 \$</b>
Paradis Fernand Paradis Laurent Paradis Armand	2 131 349	2,11	2,60		0,64	<b>5,35 \$</b>
Raymond Catherine Raymond Wellington H.	4 090 430	0,54	0,65		0,15	<b>1,34 \$</b>

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley approuve la liste de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes pour les années 2011-2012-2013 avec un taux inchangé de 16 % d'intérêt pour chacune des années;

**QUE** la municipalité mandate Madame Liane Breton, directrice générale ainsi que Madame Annie Deshaies, secrétaire-trésorière adjointe afin de représenter la municipalité à la MRC Memphrémagog pour la vente pour non-paiement de taxes le 13 juin 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PROCÈS-VERBAL  
CANTON DE HATLEY

13-03-04.15

**LISTE DES COMPTES À PAYER**

*La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal*

<b>NOS CHÈQUES FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT</b>
201300080 à 201300164	243 140,96 \$
Salaires février 2013	13 495,47 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU QUE** la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 5 mars 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-03-04.16

**CORRESPONDANCE**

Sani-Estrie – ouverture centre de transbordement  
MRC de Memphrémagog – adoption du PGMR  
MDDEP – redevances matières résiduelles (20 068,18 \$)

13-03-04.17

**DIVERS**

Aucun point n'est ajouté.

13-03-04.18

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 27.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Je, Pierre A. Levac, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Pierre A. Levac  
Maire

---

Liane Breton  
Directrice générale